

DÉBITS DES PRINCIPAUX COURS D'EAU

EAU 2

La fluctuation des débits influence l'état écologique et chimique des cours d'eau (concentration des polluants et faible oxygénation de l'eau en période d'étiage p. ex.). La mesure des débits est nécessaire, non seulement dans le cadre de la gestion des inondations et des étiages, mais aussi vis-à-vis des objectifs qualitatifs fixés par la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE.

Les réseaux de suivi de débit en Wallonie

Deux réseaux de mesures complémentaires coexistent sur les rivières wallonnes : (i) le réseau AQUALIM¹, sur les cours d'eau naturels non navigables, (ii) le réseau WACONDAH², sur les cours d'eau navigables, les canaux, les réservoirs, les cours d'eau influencés par des ouvrages de régulation et certaines grandes rivières naturelles.

Des débits très contrastés, sans tendance apparente

En 2015, les débits médians³ des principaux cours d'eau wallons étaient compris entre 1,4 m³/s sur la Senne et 140,7 m³/s sur la Basse Meuse. Les débits caractéristiques d'étiage⁴ étaient quant à eux compris entre 0,4 m³/s sur l'Our et 44,8 m³/s sur la Meuse moyenne. Ils étaient entre 1,4 à 5,7 fois plus faibles que les débits médians. Les débits caractéristiques de crue⁵ évoluaient entre 7,1 m³/s sur la Dyle et 732,3 m³/s sur la Basse Meuse. Ils étaient entre 2,5 et 11 fois supérieurs aux débits médians. Trois types de facteurs sont responsables de la variabilité interannuelle des débits des cours d'eau : les aléas climatiques (durée et intensité des précipitations...), les caractéristiques des rivières et de leurs bassins versants (topographie, types de sols et de sous-sols, forme...) et certaines activités humaines (imper-méabilisation, navigation, prélèvements en eau, barrages...). Le facteur prépondérant est le régime des précipitations.

Prévenir et gérer les périodes de crises

La Wallonie est soucieuse de maintenir un débit écologique

Tab. EAU 2-1 Débit médian annuel (DM), débit caractéristique d'étiage (DCE) et débit caractéristique de crue (DCC) des principaux cours d'eau de Wallonie (2015)

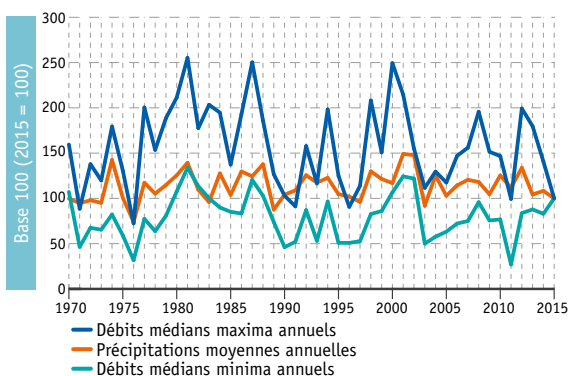
Cours d'eau	Surface du bassin versant (km ²)	DM (m ³ /s)	DCE (m ³ /s)	DCC (m ³ /s)
Basse Meuse	20440	140,7	34,4	732,3
Meuse moyenne	15644	134,5	44,8	626,3
Haute Meuse	10374	95,2	25,7	405,6
Ourthe	3613	30,5	10,0	173,1
Escaut (sortie)	5423	27,9	14,5	77,2
Escaut (entrée)	4652	23,9	12,4	66,3
Sambre (exutoire)	2847	16,5	6,7	105,4
Semois	1270	10,7	1,9	91,0
Ambliève	1076	10,1	2,4	66,6
Chiers	965	8,7	3,5	31,8
Lesse	1339	7,5	1,8	59,1
Vesdre	699	6,7	3,1	34,2
Sambre (entrée)	1179	6,2	2,4	67,5
Haine	833	5,9	3,3	21,9
Dendre	856	3,8	1,7	23,7
Dyle	435	2,9	2,0	7,1
Our	406	2,4	0,4	25,0
Senne	361	1,4	0,6	14,3

minimum dans ses cours d'eau, *via* notamment les autorisations de prises d'eau et les permis d'environnement qu'elle délivre. Les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques⁶ prévoient de recourir à des mesures complémentaires si les cours d'eau ne parviennent pas à atteindre le bon état écologique en raison de prélèvements trop importants. Dans ce cas, la Wallonie envisage de fixer un volume journalier maximum de prélèvement, de revoir les permis et les autorisations ou encore de renforcer les contrôles. Les Plans de gestion des risques d'inondation⁷ comportent des objectifs opérationnels visant notamment à limiter l'impact négatif des inondations dues aux crues, à améliorer la connaissance des débits et à gérer les crises. En période de crue ou d'étiage, le service responsable de la gestion hydrologique intégrée² diffuse les alarmes et prévisions hydrologiques sur l'ensemble du territoire wallon au Centre régional de crise qui les transmet aux autorités compétentes⁸. Les prévisions hydrologiques sont basées sur les observations issues des réseaux de mesures^{1,2} de la Wallonie et des régions frontalières ainsi que sur des modèles de prévisions.

[1] <http://aqualim.environnement.wallonie.be>, géré par la DG03 |

[2] <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>, géré par la DG02 | [3] Débit journalier qui est dépassé 6 mois par an. Il caractérise l'évolution annuelle. | [4] Débit journalier qui n'est pas atteint 10 jours par an | [5] Débit journalier qui est dépassé 10 jours par an | [6] → EAU 21 | [7] → TRANSV 1 | [8] Communes, Provinces, Gouvernement wallon, SPF Intérieur – Centre gouvernemental de coordination et de crise

Fig. EAU 2-1 Évolution des débits médians annuels des principaux cours d'eau* de Wallonie



* Débits calculés à partir des stations représentatives des 14 sous-bassins hydrographiques de Wallonie (Ambliève, Dendre, Dyle-Gette, Escaut, Haine, Lesse, Meuse amont, Meuse aval, Our, Ourthe, Sambre, Semois-Chiers, Senne, Vesdre)